

Extrait du Spyworld Actu

<https://www.spyworld-actu.com/spip.php?article8717>

EDVIGE : la CNIL s'inquiète de la "part de subjectivité" en matière de fichage

- Renseignement - France -



Date de mise en ligne : vendredi 19 septembre 2008

Spyworld Actu

Le président de la CNIL Alex Türk s'est inquiété vendredi de la "part de subjectivité" qu'il y a à déterminer quels individus sont "susceptibles de porter atteinte aux personnes et aux biens", et qui seront de ce fait fichés dans la nouvelle version d'EDVIGE que le gouvernement doit lui présenter. La CNIL assurera "un contrôle" en la matière, a-t-il promis.

Le président de la Commission nationale de l'informatique et des libertés souhaite par ailleurs une modification de la Constitution pour faire reconnaître "le droit à la protection des données". "Aujourd'hui, chacun a enfin reconnu qu'il y avait un vrai problème. Ce que j'espère, c'est que ce sera l'occasion d'une prise de conscience plus large", a-t-il indiqué sur Europe-1.

"La CNIL s'est fait entendre. La preuve, c'est qu'aujourd'hui le décret va être modifié". Même si "c'est à vérifier dans le texte, les choses prennent une bonne tournure. L'essentiel, c'est que les points qui paraissaient déterminants aient été réglés", a-t-il ajouté.

Le nouveau projet de décret, qui doit être transmis dans la journée à la CNIL pour avis, ne prévoit plus de recensement des personnalités politiques, syndicales et religieuses, plus de mention quant à la santé et à la sexualité. Les mineurs pourront être fichés à partir de 13 ans mais les données les concernant pourront être effacées à leur majorité.

La CNIL conserve toutefois une inquiétude sur la manière de déterminer quels individus sont "susceptibles de porter atteinte aux personnes et aux biens", comme le prévoit le nouveau décret.

"La difficulté, c'est qu'il y a forcément une part de subjectivité. C'est la raison pour laquelle il est essentiel qu'il y ait un contrôle sur cette action. C'est la CNIL qui fera ce contrôle dans les mois et les semaines qui viennent", a précisé M. Türk.

Mais "si on s'arrête à EDVIGE, je pense qu'on n'aura pas gagné", a-t-il par ailleurs déclaré, évoquant notamment le fichier CRISTINA (Centralisation du renseignement intérieur pour la sécurité du territoire et les intérêts nationaux) utilisé par la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI). Ce fichier, classé "secret défense", est la nouvelle version de l'ancien fichier de la DST.

"Il y a une possibilité de modifier le préambule de la Constitution dans les mois qui viennent pour reconnaître le droit à la protection des données. Je souhaiterais que ce soit le cas", a enfin souhaité Alex Türk.

Post-scriptum :

<http://tempsreel.nouvelobs.com/depe...>